



Cloisons - 138/100 - 1x Placo® Duo'Tech® 19 - 1x Placo® Duo'Tech® 19 - Stil® M 100 - 0.90 m - EI60 - 46 dB - 5.70 m - Sans isolant

Description

Les cloisons de distribution Placostil® "monoparement" sont constituées de plaques de plâtre Placo® de 90 cm de largeur vissées sur une ossature en acier galvanisé Placostil®. Elles constituent des ouvrages offrant une gamme très étendue de performances, obtenues en variant la nature des plaques, la dimension de l'ossature, ou l'ajout d'un isolant. Cette solution est constituée de la plaque Placo® Duo'Tech® 19, composée de deux parements spécifiques de 9,5 mm et d'un film acoustique. Elle permet d'atteindre d'excellentes performances acoustiques. La plaque Placo® Duo'Tech® 19 est destinée à la réalisation de cloisons distributives et de doublages de murs, elle s'adresse à tous les types de bâtiments. La Placo® Duo'Tech® 19 possède un carton de couleur bleu et ivoire et elle est classé A2-s1, d0.

Domaines d'emploi

Initialement destinées aux milieux hospitaliers, les cloisons Placostil® "monoparement" trouvent également leur place dans tous les locaux où des résistances aux chocs d'occupation importantes ou de hautes performances acoustiques ou de résistance au feu sont exigées.

Performances

Type	138/100	
Epaisseur totale de la cloison	138 mm	
Nombre et type de plaques par parement	1^{er} parement	1x Placo® Duo'Tech® 19
	2^{ème} parement	1x Placo® Duo'Tech® 19
Isolation	Type	Sans isolant
Ossature	Montant/Rail ou Cornière	Stil® M 100 et R 100
	Entraxe montant	0,90 m
	Montant simple ou double	Double
	Hauteurs limites	5,70 m
Résistance au feu	Protection Incendie	EI60
Performances acoustiques	R_A	46 dB
Résistance aux chocs		120 J

Justificatifs

Référence RE acoustique : Simulation AcouS STIFF®
 Référence PV Resistance au feu : RS13-008 + ext 15/2 & 21/3
 DTA/DTU : 9/14-980_V1

Notes

Résistance au feu : Performance obtenue avec joints horizontaux en vis-à-vis non protégés si isolant (ou décalés de 50 cm d'une face à l'autre en l'absence d'isolant), et boîtiers électriques non protégés décalés, ou protégés en vis-à-vis (voir page 206). Hauteur limitée à 5 m.